



SNEP Wallis-et-Futuna

Courriel à Wallis : <thierry.besserve@gmail.com>

Courriel à Futuna : <dmcaddet@gmail.com>

SNES Wallis-et-Futuna

BP 605 Mata 'Utu 98 600 Wallis

Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>

Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Compte-rendu du CHSCT du jeudi 25 juillet 2013

(Les remarques *a posteriori* sont entre crochets et signalées ainsi [R.>>>].)

Sont présents :

Membres du CHSCT, représentants du vice-rectorat

M^{me} Aline Grenet, secrétaire générale

M^{me} Laurence Lannaud, chef des ressources humaines

Membres du CHSCT, représentants des personnels

M. Pierre Boivin (Pluriel), titulaire

M^{me} Catherine Courcaud (FSU), suppléante

M. Jean-Pierre Policard (FSU), titulaire

Personnes qualifiées et experts désignés par l'administration

M^{me} Monique Ballarin, infirmière conseil

M. Joseph Makutu, proviseur du lycée d'État

M^{me} Sesilia Laufoaulu, gestionnaire du collège de Fiua

M^{me} Malia Djaïke, gestionnaire du collège de Lano

M^{me} Alexandra Mailagi, gestionnaire du collège de Sisia

M^{me} Gloria Teugasiale, gestionnaire du collège de Te'esi,

M^{me} Pétronille Taufana, gestionnaire du collège de Vaimoana

M. Jean-Claude Barbier, directeur du travail, chef de service de l'inspection du travail et des affaires sociales

M. Philippe Cousin, technicien bâtiment, détaché des Travaux publics auprès du vice-rectorat

Début de la réunion à 10h15.

I) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CHSCT PRÉCÉDENT

Le procès verbal du CHSCT du 19 février 2013 est adopté à l'unanimité.

Les secrétaire et secrétaire adjoint (tous deux FSU) sont réélus, comblant ainsi un oubli du premier CHSCT.

II) INFORMATION SUR LES SITES D'HÉBERGEMENT POUR LES MINI-JEUX DU PACIFIQUE

Ce point a été traité en dernier, dans l'attente de l'arrivée de M. Arrigoni, chef de la circonscription d'Uvéa de l'administration supérieure du Territoire. Ce sera finalement M. Cousin, technicien bâtiment, détaché des Travaux publics auprès du vice-rectorat, qui fera un bref bilan des visites de tous les établissements d'accueil de Wallis (les visites à Futuna se feront prochainement), du premier et second degrés. L'absence de registre de sécurité, de DUER, de marquages et de signalétique ou des extincteurs absents ou vides sont à déplorer dans tous les établissements. Les brasseurs d'air au plafond seront à enlever des salles de classe transformées en dortoirs pour éviter la décapitation des utilisateurs des lits superposés.

Le proviseur rappelle que, malgré la signature de conventions, la responsabilité du chef d'établissement « ne se délègue pas », qu'elle est engagée par l'arrêté ministériel d'affectation. La secrétaire générale confirme et renchérit : la responsabilité est dérogée seulement en cas de réquisition par le préfet.

Le proviseur affirme aussi que les Jeux du Pacifique en Nouvelle-Calédonie ont entraîné 39 millions de CFP de dégâts et « qu'on n'empêchera pas une équipe qui vient de remporter une médaille d'or de faire du foin. »

III) ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES QUATRE COMMISSIONS DU CHSCT

Rappel des quatre commissions mises en place.

Commissions	Établissements supports	Coordonnateur
Hygiène	Lycée, clg Te'esi & Fiua	Clg Te'esi
Sécurité électrique	Clg Malae, Te'esi & Sisia	Clg Malae
PPMS	Clg Sisia, Lano, Malae & Lavegahu	Madame Ballarin
Formation	Clg Lano & Malae	Madame Huvenne

Hygiène. La gestionnaire du collège de Te'esi se fait la porte-parole de cette commission. Les deux principales conclusions sont la proposition d'une liste commune de produits d'entretien et d'achats pour diminuer les coûts ainsi que la tenue d'un colloque de tous les acteurs concernés par ce sujet.

La secrétaire générale approuve le premier point mais trouve le second trop prématuré et demande qu'un repérage complet des problèmes (armoires à produits chimiques, repérage matériel, etc.) soit fait auparavant. Le travail sur les techniques figurera au PAF des agents.

Le proviseur défend l'idée du colloque, pour que ce soit un espace d'échanges de tous les acteurs de l'hygiène qui alimenterait le travail de cette commission.

La FSU rappelle que, lors du précédent CHSCT, il avait été évoqué, comme pistes de travail pour cette commission, les déchets médicaux, les défibrillateurs, la dératisation, les installations sanitaires.

La secrétaire générale répond que l'infirmière conseil prendra en charge le dossier des déchets médicaux et contactera l'Agence de santé.

Le directeur du travail confie, en aparté, que des défibrillateurs devraient arriver pour les Mini-jeux et seraient laissés sur le Territoire à l'issue de ces rencontres sportives.

En ce qui concerne la dératisation, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'un important problème (méthodologie, santé publique) qui dépasse les seuls établissements scolaires et qu'il faudra prendre l'attache des services de l'Environnement et de la préfecture.

Enfin, pour les sanitaires, la secrétaire générale rappelle que leur rénovation relève du BOP 123 et que ce dossier présente un an de retard. M. Cousin a déjà fait un état des lieux mais un expert devra passer pour une analyse plus précise (des sanitaires jusqu'aux puisards) pour une programmation des travaux en 2014.

Sécurité électrique. L'établissement coordonnateur n'étant pas représenté, la secrétaire générale rappelle la législation très claire : une visite annuelle par un organisme habilité et une visite plus approfondie quadriennale. Les extincteurs doivent aussi être vérifiés tous les ans. Ces vérifications obligatoires doivent par ailleurs être prévues au budget des établissements. Elle propose ensuite un groupement de tous les services administratifs du territoire pour faire venir de Nouvelle-Calédonie l'un des trois ou quatre organismes habilités (un désaccord se fait jour entre les intervenants pour savoir si les organismes cités sont entièrement habilités ou non).

L'habilitation annuelle des personnels pour travailler auprès de prises électriques (niveau B0) ou sur l'électricité même (B1) est évoquée. La première est donnée par le chef d'établissement, dans le second cas, une habilitation B1 sera au PAF en 2014. La gestionnaire du collège de Sisia évoque les problèmes de maîtrise du français de certains agents pour suivre les stages. Le proviseur précise que les PLP de certaines disciplines sont habilités à effectuer la formation B1.

PPMS. L'infirmière conseil présente son travail. Il s'agit d'une compilation et adaptation du *BO* n° 3 du 30 mai 2002 et d'un document de l'académie de Limoges, d'où elle vient. Le document est à la frappe et sera disponible début août.

La secrétaire générale rappelle que le chef d'établissement doit faire des exercices d'évacuation incendie, qui sont obligatoires.

Formation des agents. La secrétaire générale commente brièvement le document distribué en groupe de travail. Les formations ont toujours existé mais de manière informelle, elles sont cette année organisées au sein d'un PAF. Elle déplore les difficultés pour trouver un organisme certifié pour former l'ACMO du Territoire (demandes restées sans réponses en NC).

IV) QUESTIONS DIVERSES FSU [R.>>> qui seront traitées au pas de course et ne recevront pas toutes des réponses satisfaisantes]

1) Questions portant sur le précédent CHSCT

a) Une solution a-t-elle été trouvée concernant les déchets médicaux jetés dans les poubelles communes ? Ce problème est-il en voie de résolution ?

Réponse de la secrétaire générale. Question déjà traitée en cours de réunion, l'infirmière conseil s'en occupe. Par ailleurs, elle rappelle qu'une convention est obligatoire pour récupérer et transporter ces déchets.

b) Un courrier a-t-il été envoyé aux hôpitaux du territoire concernant la délivrance des certificats médicaux aux élèves ?
Ce problème est-il en voie de résolution ?

Réponse de la secrétaire générale. Un courrier du 20 février 2013 a été adressé à l'Agence de santé, mais le vice-rectorat n'a pas obtenu de réponse. Par ailleurs, il semble que l'Agence de santé n'a pas transféré ce courrier à Futuna.

c) Un appel d'offres a-t-il été lancé pour la mise aux normes des installations électriques et la rénovation des sanitaires ?

Réponse de la secrétaire générale. Question déjà traitée en cours de réunion, problème qui relève du contrat de développement.

2) Mise à jour des documents obligatoires dans les établissements

Le DUER, le *Registre de sécurité et santé au travail* (anciennement *Registre d'hygiène et de sécurité*) et le *Registre de signalement de danger grave et imminent* sont obligatoires dans les établissements (Par exemple, au lycée, la gifle reçue par un collègue et le droit de retrait des enseignants qui a suivi figurent-ils dans ce dernier document ?).

Le CHSCT ne peut-il demander aux sept établissements secondaires du territoire de mettre en place une journée banalisée à leur convenance afin que l'ensemble de la communauté scolaire (délégués d'élèves compris) de chaque établissement s'empare de ces trois documents ? Comme il l'avait fait l'an passé pour le DUER, le CHSCT pourrait proposer des documents d'aide à leur rédaction.

Les trois objectifs de cette journée banalisée seraient :

- que le DUER de chaque établissement (travaux effectués signalés dans le tableau du CHSCT du 29 nov. 2012) soit actualisé pour être présenté au dernier CHSCT de l'année (le 7 novembre),
- que les deux *Registres* soient présentés à la communauté éducative de l'établissement afin qu'ils soient renseignés comme la réglementation l'exige,
- que cette réflexion de la communauté éducative et scolaire soit « l'occasion d'une démarche et appropriation collectives » (BO du 29 novembre 2012).

Réponse de la secrétaire générale. Ce n'est pas le rôle du CHSCT de donner des ordres aux chefs d'établissement. Les PV des CHSCT sont envoyés dans les établissements, c'est suffisant pour les éclairer des orientations du CHSCT.

La FSU et le directeur du travail, chef de service de l'inspection du travail et des affaires sociales, insistent qu'il ne s'agit nullement d'obliger quoi que ce soit aux chefs d'établissement, mais que c'est au contraire le rôle du CHSCT de préconiser certaines mesures. Les conclusions de la visite du technicien bâtiment dans les établissements d'hébergement pour les Mini-jeux montrent pourtant amplement qu'une meilleure information sur la sécurité (et les documents obligatoires) est indispensable dans les établissements.

3) Documents obligatoires au CHSCT

Au dernier CHSCT de 2012, le 29 novembre, un tableau portant sur les travaux pour remédier aux « dangers ou facteurs de risques » des bâtiments avait été présenté. À l'issue de cette première année de fonctionnement du CHSCT, ce document présentait une avancée sur la prise en compte de la sécurité dans les établissements mais les textes réglementaires prévoient d'autres documents obligatoires.

a) Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des personnels du secondaires sur le territoire et des actions menées au cours de l'année écoulée dans les domaines entrant dans le champ de compétence du CHSCT.

Réponse de la secrétaire générale. Ce bilan sera présenté au dernier CHSCT de l'année.

[R.>>> Espérons que **les conditions de travail, très dégradées** dans certains établissements, seront traitées comme elles le méritent.]

b) Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en fixant la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir et précisant, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Réponse de la secrétaire générale. Elle nous demande de faire des propositions pour le prochain CHSCT, à valider pour 2014.

[R.>>> C'est une manière diplomatique de ne pas répondre.]

Lever de la séance à 12h30.